



TÉLÉMARK QUÉBEC

CODE D'ÉTHIQUE DE L'ENTRAÎNEUR

PRINCIPES ÉTHIQUES ET COMPORTEMENTS/ATTENTES QUI LEUR SONT ASSOCIÉS

1. Sécurité physique et santé des athlètes

- 1.1 S'assurer que les sites d'entraînement ou de compétition soient sécuritaires en tout temps.
- 1.2 Être prêt(e) à intervenir rapidement et de façon appropriée en cas d'urgence.
- 1.3 Éviter de mettre les athlètes dans des situations présentant des risques inutiles ou non adaptés à leur niveau.
- 1.4 Chercher à préserver la santé ou le bien-être présent ou futur des athlètes.

2. Entraîner de façon responsable

- 2.1 Utiliser judicieusement l'autorité associée à sa position et prendre des décisions qui sont dans le meilleur intérêt des athlètes.
- 2.2 Favoriser le développement de l'estime de soi des athlètes.
- 2.3 Éviter de tirer un avantage personnel d'une situation ou d'une décision.
- 2.4 Connaître ses limites sur le plan des connaissances/compétences au moment de prendre des décisions, de donner des consignes ou d'agir.

- 2.5 Honorer les engagements, la parole donnée et les objectifs sur lesquels il y a eu entente.
- 2.6 Maintenir la confidentialité et le caractère privé des informations personnelles et les utiliser de façon appropriée.

3. Intégrité dans les rapports avec les autres

- 3.1 Éviter les situations qui peuvent affecter l'objectivité ou l'impartialité des fonctions d'entraîneur(e).
- 3.2 S'abstenir de tout comportement constituant du harcèlement ou une relation inappropriée avec un(e) athlète.
- 3.3 S'assurer de suivre un processus équitable au moment de prendre des décisions.

4. Respect

- 4.1 S'assurer que chacun soit traité de façon égale, peu importe le potentiel athlétique, la race, le sexe, la langue, la religion ou l'âge.
- 4.2 Préserver la dignité de chaque personne lors des interactions avec les autres.
- 4.3 Respecter les principes, règles ou politiques en vigueur.

5. Honneur du sport

- 5.1 Observer et faire observer tous les règlements de façon stricte.
- 5.2 Vouloir se mesurer à un(e) adversaire dans l'équité.
- 5.3 Maintenir sa dignité en toutes circonstances et faire preuve de contrôle de soi.
- 5.4 Respecter l'officiel(le)s et accepter leurs décisions sans douter de leur intégrité.

Nom de l'entraîneur : _____

Signature de l'entraîneur : _____